



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

Conseil d'établissement

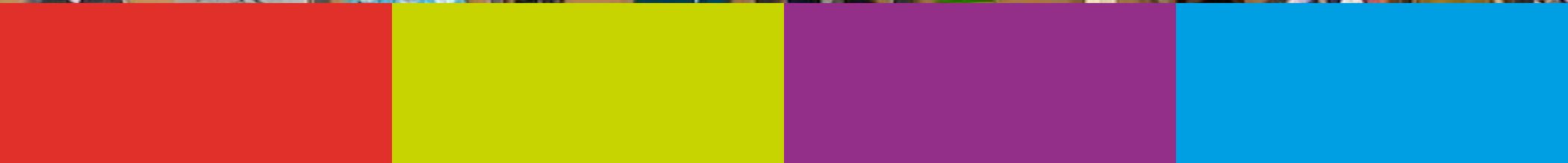


École Jean-Leman

4 avenue Champagne, Candiac (Québec), J5R 4W3

Téléphone : 514 380-8899, poste 4131

Site Web : jeanleman.cssdgs.gouv.qc.ca / Courriel : jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel 2022-2023 du conseil d'établissement de l'école Jean-Leman.

À la lecture de celui-ci, vous serez à même de constater les nombreux sujets traités lors de nos séances. Également, vous remarquerez que les membres du conseil d'établissement travaillent à faire en sorte que les élèves évoluent dans un milieu respectueux, engageant et collaboratif.

De plus, la reprise des activités parascolaires et l'implantation de la brigade scolaire ont marqué un retour à une vie « plus normale » pour tous cette année. Ainsi, je tiens à remercier tous les membres de l'équipe-école, les parents et les membres du conseil d'établissement pour leur implication dans notre école. Grâce à chacun d'entre vous, les élèves de l'école Jean-Leman bénéficient d'un environnement d'apprentissage stimulant, sécurisant et où la réussite est au rendez-vous.

Je remercie également les bénévoles qui travaillent à notre bibliothèque scolaire et qui rendent accessibles, aux enfants, des milliers de livres qui développent leur intérêt pour la lecture.

Un merci spécial à notre direction d'école, qui facilite toujours grandement notre travail bénévole au sein de l'établissement.

En terminant, j'encourage fortement les parents, pour qui cela est possible, bien sûr, de s'impliquer dans le conseil d'établissement. C'est une chance de pouvoir avoir le pouls de ce qui se passe dans notre école, et un honneur d'aider à l'épanouissement de tous nos enfants.

Bonne lecture !

Madame Emmanuelle Tardif
Présidente du conseil d'établissement



**Madame
Emmanuelle Tardif**
Présidente

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

Nelson Mandela

Madame
Sylvie Beauchemin
Directrice

« Il faut tout un village
pour élever un enfant. »
Proverbe africain



MESSAGE DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

C'est sous le thème « Être différent, c'est enrichissant! » que s'est déroulée l'année scolaire 2022-2023. À l'école Jean-Leman, nous avons choisi de célébrer la différence et la force de celle-ci.

Notre personnel et nos élèves proviennent d'une vingtaine de pays distincts dont les plus représentés sont la Chine, les États-Unis et la Colombie.

Marquée par cette richesse culturelle, l'équipe-école s'est engagée avec créativité et énergie à réaliser notre mission de socialiser, d'instruire et de qualifier.

SOCIALISER



L'école est un milieu de vie! Le retour des activités a ponctué l'année scolaire d'éclats de rire et de plaisir! Fête de la rentrée, tire sur neige, sorties, activités culturelles, brigade scolaire, salon du livre et fête de fin d'année, c'est aussi cela l'école! Les membres du conseil étudiant, l'équipe-école et les parents bénévoles ont mis du temps, de l'énergie et de la créativité pour faire de ces événements de purs moments de bonheur.

INSTRUIRE

Le personnel de l'école Jean-Leman est engagé dans la réussite de tous les élèves en offrant un enseignement basé sur les pratiques efficaces, en travaillant en collaboration avec les divers partenaires, en offrant un milieu sain et sécuritaire aux élèves, tout en étant engagé dans un processus de formation continue.

QUALIFIER

Depuis les trois dernières années, nos taux de réussite sont excellents. Nous constatons que ceux-ci dépassent les 90 % dans l'ensemble des différentes compétences à évaluer, et ce, pour l'ensemble de notre clientèle à la fin du parcours scolaire au primaire. Nous sommes très fiers de la réussite de nos élèves.

Enfin, je remercie l'équipe-école pour sa grande contribution aux succès de nos élèves. J'aimerais aussi remercier tous les acteurs de la communauté qui sont, de près ou de loin, des partenaires de notre établissement.

En terminant, je tiens à remercier les parents, pour leur confiance et leur implication dans la réussite de leurs enfants.

En mon nom, au nom de toute l'équipe-école de Jean-Leman et du conseil d'établissement, je vous souhaite une très bonne lecture.

Sylvie Beauchemin
Directrice

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement	6
2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	7
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	8
2.2 Activités réalisées et décisions prises	9
2.3 Résultats obtenus	13
ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL	18

1

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nom et prénom	Poste occupé	Durée écoulée du mandat
Valérie Bernier	Parent	2
Valérie Broquet	Personnel scolaire, enseignant	1
Gaétan Bonneau	Personnel scolaire, enseignant	1
Thérèse Gatien	Membre de la communauté	1
Aude Gilone	Personnel scolaire, enseignant	1
Céline Huot	Parent	1
Fadi Khoury	Parent, substitut	1
Céline Lacourse	Personnel scolaire, substitut soutien	1
Isabel Girard	Personnel scolaire, substitut enseignant	1
Jessica Girard-Landry	Parent	1
Annie Longtin	Personnel scolaire, substitut enseignant	1
Émile Poirier	Parent (vice-présidence)	2
Rachel Poirier	Personnel scolaire, technicienne du SDG	1
Audrey-Ann Poulin	Personnel scolaire, enseignant	1
Lisa Roy	Personnel scolaire, soutien	1
Gilbert Rwirangira	Parent, substitut	1
Carl Simard	Parent	1
Emmanuelle Tardif	Parent (présidence)	1/1
Elsa Téodoro	Personnel scolaire, substitut enseignant	1

2

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Date (Jour-mois-année)	Type de séance (Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
28 septembre 2022	Extraordinaire
18 octobre 2022	Ordinaire
24 novembre 2022	Ordinaire
24 janvier 2023	Ordinaire
23 février 2023	Ordinaire
21 mars 2023 (séance annulée)	Ordinaire
27 avril 2023	Ordinaire
23 mai 2023	Ordinaire
15 juin 2023	Ordinaire

2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PRISES

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	Mai 2023	Adopté	L'actualisation du projet éducatif s'est faite tout au long de l'année. De plus, un sondage FORM a été envoyé, en avril, aux membres du C.É. afin de consulter ceux-ci. Retour sur les commentaires reçus lors du sondage FORM. Ajustements du document en fonction des commentaires reçus.
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Mai 2023	Adopté	Présentation des objectifs et des moyens reliés au plan de lutte et objectivation sur les impacts auprès des élèves.
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité	Avril 2023	Approuvé	
Approbation des contributions financières exigées	Juin 2023	Approuvé	Les contributions ne devaient pas dépasser de 75\$ pour l'ensemble des activités éducatives en 22-23. Cependant, des ajustements à la hausse ont été faits afin de permettre aux titulaires du 3 ^e cycle de faire vivre aux élèves l'ensemble des activités planifiées. De plus, l'utilisation de l'annexe ministérielle 48 est fortement encouragée.
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Février 2023	Établi	Consultation afin d'établir les principes.
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Juin 2023	Approuvé	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Avril 2023	Approuvé	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	SO		Aucun avis

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	SO		Aucun sous-comité
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	SO		Aucune modification à l'acte d'établissement
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Septembre 2022	Informé	Via l'assemblée de parents et le rapport annuel
Transmission de documents à l'intention des parents	Mars 2023	Informé	Information sur la campagne de financement via l'Info-parents et des communiqués hebdomadaires
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Octobre 2022	Approuvé	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Octobre 2022 et juin 2023	Consulté	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études	Janvier 2023	Approuvé	Anglais intensif au 3 ^e cycle

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	Octobre 2022	Approuvé	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Janvier 2023	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Lors de chaque des rencontres	Approuvé	Ce sujet est présent à chacune des rencontres. Des activités sont régulièrement présentées pour approbation.
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers	Novembre 2022	Approuvé	
Consultation des parents	SO		
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Novembre 2022, avril et mai 2023		Consultation faite auprès du conseil étudiant (fête de Noël, fête des finissants, fête de fin d'année, etc.)
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Janvier 2023	Organisé et approuvé	Cours de dessins
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Mai 2023	Conclue	Service de traiteur

2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT | 2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PRISES

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	Janvier 2023	Approuvé	Projet de tutorat en dehors des heures de classe
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Mars 2023	Sollicité	Campagne de financement pour revitaliser la cour de l'école Jean-Leman
Adoption du budget annuel de l'établissement	Juin 2023	Adopté	
Autres activités réalisées (ex. : consultation, informations, projets spéciaux, etc.)			

2.3 RÉSULTATS OBTENUS

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Le projet éducatif de l'école Jean-Leman a été actualisé tout au long de l'année scolaire 22-23. Il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs.

Notre vision

Au terme de leur parcours primaire à l'école Jean-Leman, nous visons à ce que nos élèves soient respectueux, autonomes et persévérants afin qu'ils poursuivent avec confiance et ouverture leur cheminement scolaire.

Nos valeurs

RESPECT

Notre école est une petite communauté où le vivre ensemble est nécessaire et l'environnement protégé par chacun est une ressource digne de fierté. La proximité des espaces exige la tolérance et la bienveillance. Nous n'aurons jamais l'obligation d'aimer tout le monde, mais plutôt celle de respecter toutes les personnes que nous côtoyons. Nous nous engageons à développer le respect en étant des modèles d'adultes bienveillants, en favorisant l'acquisition d'habiletés sociales et en travaillant en collaboration avec toutes les familles.

ENGAGEMENT

C'est le moteur de l'action. La motivation à déployer des efforts pour permettre de vivre des succès, c'est ce que nous voulons pour chacun et chacune. C'est accomplir une tâche, la compléter et faire preuve de persévérance. C'est aussi développer son sens des responsabilités. Chaque acteur du milieu avance en faisant les pas à sa mesure et son élan intrinsèque lui permettra de réaliser des défis dont il sera fier.

COLLABORATION

Apprendre à se réaliser en équipe, c'est un beau cadeau à s'offrir. Nous avons besoin les uns des autres, c'est ainsi que l'interdépendance prend tout son sens (élèves, familles et intervenants). Cet élan de collaboration nous invite à poser des gestes communautaires pour les plus démunis, pour notre environnement et pour les milieux éprouvés. Notre générosité se découvre à travers les autres et fait de nous de meilleures personnes.

Les principaux enjeux 2022-2023

- La réussite des mathématiques dans la compétence « résoudre » pour les élèves ayant 65% et moins.
- Le sentiment de sécurité des élèves
- La valorisation des saines habitudes de vie dans un monde actif.

1. Agir tôt et soutenir activement les apprentissages de l'élève selon ses besoins.

En 2022-2023, réduire de 2 % le pourcentage d'élèves qui obtiendront un résultat final de 65 % et moins dans la compétence résoudre.

Cible : 8% de l'ensemble des élèves auront 65% et moins dans la compétence résoudre.

Résultats finaux 2023	Pourcentage d'élèves ayant 65 % et moins ² dans la compétence résoudre en mathématique	Pourcentage de filles ayant 65 % et moins ³ dans la compétence résoudre en mathématique	Pourcentage de garçons ayant 65 % et moins ⁴ dans la compétence résoudre en mathématique
1 ^{re} année	5 %	8 %	4 %
2 ^e année	11 %	9 %	13 %
3 ^e année	14 %	20 %	10 %
4 ^e année	13 %	24 %	4 %
5 ^e année	8 %	5 %	11 %
6 ^e année	7 %	5 %	10 %
Tous les niveaux	10 %	12 %	9 %

Le développement de la compétence résoudre en mathématique demeure un défi chez nos élèves et tout particulièrement chez nos filles de 2^e cycle. En effet, nous constatons que plus d'un cinquième des filles du 2^e cycle ont des résultats dans les zones à risque et critique dans cette compétence. Cette proportion diminue significativement au 3^e cycle. Il est difficile de mesurer les effets réels de la pandémie auprès de tous les élèves. Cependant, les élèves qui sont actuellement au 2^e cycle ont terminé leur maternelle ou leur 1^{re} année en ligne. Ce qui s'avérait très complexe pour des enfants de 5 et 6 ans.

Néanmoins, nous devons approfondir l'analyse des résultats afin de mieux comprendre pourquoi les filles ont de plus grandes difficultés dans cette compétence. L'une des pistes de réflexion se trouve possiblement dans une étude menée par PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) et qui est en lien avec le manque de confiance en soi des filles face aux mathématiques. « L'un des facteurs pouvant

² Ces données proviennent de Mozaïk Portail, dVision, Primaire, distribution des résultats par compétence ou matière, vue détaillée, juin 2023.

³ Ces données proviennent de Mozaïk Portail, dVision, Primaire, distribution des résultats par compétence ou matière, vue détaillée, juin 2023.

⁴ Ces données proviennent de Mozaïk Portail, dVision, Primaire, distribution des résultats par compétence ou matière, vue détaillée, juin 2023.

freiner la performance des filles est leur manque de confiance en leurs capacités en mathématiques. La recherche montre que l'environnement d'apprentissage joue un rôle significatif dans le renforcement, ou la fragilisation, du sentiment de confiance en soi chez les filles. »⁵

Mesures à prévoir pour améliorer la situation

Les mathématiques demeureront une priorité dans le projet éducatif 23-27. Le comité pédagogique poursuivra son travail en élaborant, à l'automne prochain, le plan d'action qui servira d'assise à la mise en œuvre du projet éducatif. Son objectif de travail sera, entre autres, d'élaborer les moyens à mettre en place pour soutenir la réussite des élèves à risque en mathématique, tout particulièrement des filles.

2. Développer des milieux de vie qui favorisent l'engagement scolaire de tous les élèves.

D'ici 2023, réduire annuellement de 2 % le nombre de situations rapportées en lien avec l'intimidation et la violence verbale ou physique à l'école.

Brigade scolaire



La brigade scolaire en visite au parc Safari

En 2022-2023, les techniciennes en éducation spécialisée de l'école ont travaillé à la mise en place de la première brigade solaire. Nous sommes très fiers de cette première cohorte, car soixante-dix-neuf élèves du troisième cycle se sont engagés comme brigadiers scolaires. Ils ont contribué à la sécurité des déplacements aux abords de l'école, à la surveillance des élèves aux casiers, aux portes extérieures ainsi qu'à l'animation des récréations pour les enfants de la maternelle. Cet apport a permis une réduction des incidents, à favoriser une atmosphère plus calme et des comportements plus prudents à l'intérieur et à l'extérieur de notre établissement scolaire.

Également, faire partie de la brigade scolaire permet, aux élèves, de développer un fort sentiment de fierté et d'appartenance envers leur école, d'apprendre à travailler en équipe, d'apprendre des stratégies d'animation, de contribuer au développement de leur autonomie et finalement de les sensibiliser à la sécurité routière.

En terminant, nous avons observé que la brigade scolaire a favorisé de meilleures relations entre les petits et les grands et a contribué au développement de stratégies de résolution des conflits. Par conséquent, il est souhaitable que cette belle initiative se poursuive en 23-24.

⁵ OCDE (2015), « Le manque de confiance en soi des filles », dans The ABC of Gender Equality in Education : Aptitude, Behaviour, Confidence, Éditions OCDE, Paris. DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230644-6-fr>

Le conseil étudiant

Le sentiment de sécurité est intimement lié au sentiment d'appartenance des élèves envers leur milieu. Cette année, les élèves du conseil étudiant ont été consultés sur le déroulement de la vie à l'école. De plus, ils ont travaillé à l'organisation de la semaine de la lecture et à la planification des activités parascolaires. Enfin, plusieurs activités organisées conjointement par le personnel et les élèves du conseil étudiant de l'école (fête de Noël, tire d'érable à l'école, etc.) ont permis de nourrir le sentiment d'appartenance de nos élèves envers leur école.



Des élèves du conseil étudiant préparant la semaine de la lecture.

La richesse de la diversité

Notre école accueille de plus en plus d'élèves issus de l'immigration. Ces familles arrivent avec leur histoire et leur culture. C'est plus d'une vingtaine de pays qui sont représentés dans notre milieu. Cette diversité, nous l'avons célébrée tout au long de l'année grâce à notre thème « Être différent, c'est enrichissant! ». Les élèves et le personnel issus de ces différentes communautés ont été de fiers représentants de leur pays et de leurs coutumes. Ensemble, nous avons appris à nous ouvrir à la différence afin de mieux se comprendre et ainsi, créer une atmosphère de bienveillance et de respect.

Nous croyons qu'en rapprochant l'école et la famille cela permet de briser l'isolement, de soutenir et d'encourager l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants et de favoriser l'apprentissage du français.

3. Valoriser le souci des saines habitudes de vie dans un monde actif

D'ici 2023, augmenter de 2 % le pourcentage d'élèves qui ont des comportements favorisant la santé et le bien-être à l'école.

Actif au quotidien



Depuis septembre 2021, l'école Jean-Leman est inscrite au programme « Actif au quotidien ». Celui-ci favorise la collaboration entre l'enseignante du préscolaire ou de la première année, l'éducatrice du service de garde et l'enseignant en éducation physique afin d'accroître les occasions de bouger au quotidien pour les enfants. Ainsi, le personnel qui gravite autour des petits est mieux outillé, grâce à la formation offerte par ce programme, pour soutenir le développement moteur des enfants. Leurs actions deviennent complémentaires et cohérentes.

La mise en place de corridors actifs et de routines de classe soutenant le développement du tonus musculaire et de la coordination constitue des habiletés importantes dans le développement global de l'enfant, mais également dans sa réussite éducative, car l'enfant a besoin de maîtriser des mouvements complexes pour faciliter ses apprentissages. Par exemple, attraper un ballon fait travailler la coordination œil-main, ce qui facilite l'apprentissage de l'écriture. Finalement, il serait intéressant que ce programme se poursuive auprès de l'ensemble des élèves de 1^{re} année en 23-24.

Course Jean-Courage et retour du sport scolaire



Le retour de la traditionnelle course Jean-Courage a fait le bonheur de tous cette année. L'évènement a été un grand succès. En effet, cette activité permet de faire la promotion des saines habitudes de vie, tout en étant un évènement qui permet de tisser des liens entre l'école et les familles.

La course Jean-courage est également le premier évènement sportif de l'année qui initie nos élèves aux différentes activités organisées dans le cadre du sport scolaire de notre centre de services.



Nous savons que les enfants devraient adopter un mode de vie actif de façon permanente pour que les effets bénéfiques qui en découlent ne disparaissent pas avec le temps. Cela représente tout un défi!

Le service de grade

Le personnel du service de garde de l'école Jean-Leman offre une gamme d'activités variées qui favorise le développement global de nos élèves, la valorisation des saines habitudes de vie et le sentiment d'appartenance de ceux-ci à leur milieu. Ainsi, il joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs en lien avec le projet éducatif de notre établissement.

En conclusion

L'année scolaire 2022-2023 a marqué « le retour à la réalité » pour le personnel et les élèves de l'école Jean-Leman comme vous l'avez constaté à la lecture de ce rapport. Il est, également, important de souligner que nous maintenons nos excellents taux de réussite grâce au travail exceptionnel des élèves, du personnel et des parents. Fait à noter, la compétence résoudre, en mathématique, demeure un défi pour certains de nos élèves. Ainsi, nous poursuivrons la mise en place de mesures adaptatives et de soutien accru pour la réussite de nos élèves à risque.

Année scolaire	Nombre d'élèves qui reçoivent un service de francisation.
2015-2016	3
2016-2017	15
2017-2018	24
2018-2019	45
2019-2020	92
2020-2021	91
2021-2022	58
2022-2023	121

Parallèlement, comme en témoigne le tableau ci-contre, il est essentiel de mentionner l'accroissement du service de soutien à l'intégration sociale, scolaire et linguistique offert aux élèves issus de l'immigration. Selon une récente statistique, 52% de nos élèves vivent dans une famille où la langue maternelle est autre que le français.

En conclusion, le portrait de la mise en place de la différenciation pédagogique change à l'école Jean-Leman. Conséquemment, l'équipe-école devra adapter des stratégies innovatrices pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés de notre clientèle.

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

- **Projet éducatif 2019-2023**
- **Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 22-23**



Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries
Québec 

Projet éducatif 2019-2023

ÉCOLE JEAN-LEMAN

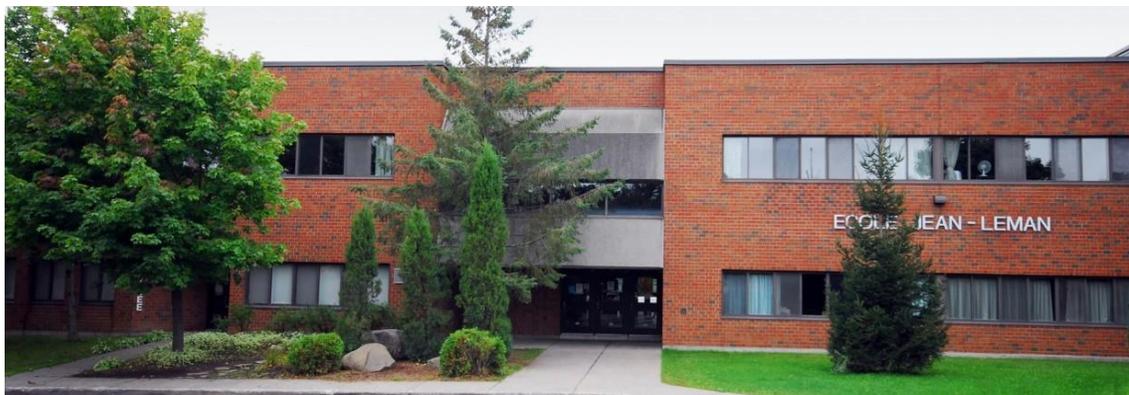


Table des matières

1.	<u>Introduction</u>	2
	1.1. BUT D'UN PROJET ÉDUCATIF : DÉFINITION DU GUIDE 4 DU MEES	3
2.	<u>Démarche collaborative (étapes d'élaboration et de périodicité de l'évaluation – décrire la gestion collaborative de l'école-historique (ancien PÉ))</u>	3
3.	<u>Mission, vision, valeurs</u>	4
	3.1. NOTRE MISSION	4
	3.2. NOTRE VISION	4
	3.3. NOS VALEURS	5
4.	<u>Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement externe et interne)</u>	5-6-7
	4.1. POPULATION ET TERRITOIRE	8
	4.2. ÉLÈVES	8
	4.3. PORTRAIT DE LA RÉUSSITE	9
	4.4. ZONES DE VULNÉRABILITÉS ET ZONES DE FORCE	10
	4.5. LES ENJEUX DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE DES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT	10
5.	<u>Tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR 11-12</u>	
6.	<u>Périodicité de l'évaluation du projet éducatif (à déterminer)</u>	13
7.	Évaluation de l'école Jean-Leman par les parents, les élèves et le personnel	13-14

1. Introduction

1.1. But d'un projet éducatif :

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration de différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la cohérence et la synergie entre tous les paliers du système éducatif (le ministère, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun des paliers.

2. Démarche collaborative (étapes d'élaboration et de périodicité de l'évaluation – décrire la gestion collaborative de l'école-historique (ancien PÉ)

Le projet éducatif de l'école Jean-Leman a été développé en deux temps. Premièrement, un comité réunissant deux membres du personnel de l'école, trois parents sollicités lors de l'assemblée générale de parents et les deux directions de l'école a été mis en place en 2018-2019.

Tous les parents ont pu répondre aux sondages élaborés par la commission scolaire en lien avec le plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

À cette époque, les élèves de la 3e à la 5e année ont été sollicités pour compléter, au laboratoire informatique, un sondage différent des parents afin de connaître leur avis sur les aspects de leur vie à l'école. Les élèves de 6e année ont eu accès au sondage à la maison.

Le personnel de l'école fut consulté également. L'ensemble de ces réponses ont été analysées afin de mieux orienter nos actions.

Le personnel faisant partie du comité a participé à trois journées de rencontre. Le comité élargi a travaillé à quatre reprises en collaboration. Des consultations tout au long de l'année avec le personnel et le conseil d'établissement nous ont permis de nous assurer d'une démarche efficace et cohérente avec la réalité de notre milieu.

Dans un deuxième temps, le comité pédagogique, en concertation avec les membres de l'équipe-école, a révisé le document lors de l'année scolaire 19-20. À la suite de la fermeture des écoles en mars 2020, les travaux en cours ont momentanément été interrompus. Ce n'est qu'en septembre 2020 que les membres du comité ont été en mesure de réviser le document afin de répondre le plus possible aux besoins du milieu.

Voici donc la route éducative de l'école Jean-Leman.

Mission, vision, valeurs

2.1. Notre mission

La mission est définie par la loi de l'instruction publique (LIP) (art. 36)

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article un, les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

2.2. Notre vision

L'école Jean-Leman a, entre autres, la responsabilité

D'INSTRUIRE

Cela veut dire que l'équipe-école s'engage à développer la motivation et la curiosité des élèves. Ce goût de connaître et de découvrir ouvre les portes du monde de demain pour chaque enfant qui nous est confié. La culture est un enrichissement obligatoire pour côtoyer les gens qui nous entourent.

DE SOCIALISER

Le vivre ensemble représente un défi constant pour quiconque est appelé à vivre en société. Ce n'est pas toujours facile. Les adultes et les enfants ont besoin de faire équipe pour développer un sentiment d'appartenance et pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Chacun doit pouvoir s'épanouir en prenant soin de lui-même, en ayant de bonnes habitudes de vie tout en pouvant développer sa personnalité.

ET DE QUALIFIER SES ÉLÈVES

La réussite des jeunes se concrétise par le développement des compétences académiques, sociales et personnelles. L'équipe-école doit proposer des moyens pour permettre à chaque élève de vivre des réussites au quotidien. C'est d'ailleurs une croyance de tous les membres de l'équipe-école : tous les élèves peuvent apprendre.

2.3. Nos valeurs

RESPECT

Notre école est une petite communauté où le vivre ensemble est nécessaire et l'environnement protégé par chacun est une ressource digne de fierté. La proximité des espaces exige la tolérance et la bienveillance. Les enfants n'auront jamais l'obligation d'aimer tout le monde, mais plutôt celle de respecter toutes les personnes qu'ils devront côtoyer. Nous nous engageons à développer le respect en étant des modèles d'adultes bienveillants, en favorisant l'acquisition d'habiletés sociales et par la suite, en travaillant en collaboration de toutes les familles.

ENGAGEMENT

C'est le moteur de l'action. La motivation à déployer des efforts pour me permettre de vivre des succès, c'est ce que nous voulons pour chacun et chacune. C'est accomplir une tâche et la compléter. C'est aussi développer son sens des responsabilités. Chaque élève avance en faisant les pas à sa mesure et son élan intrinsèque lui permettra de réaliser des défis dont il sera fier.

COLLABORATION

Apprendre aux enfants à se réaliser en équipe, c'est un beau cadeau à leur offrir. Nous avons besoin des autres et les autres ont besoin de nous, c'est l'interdépendance qui prend tout son sens. Cet élan de collaboration nous invite à poser des gestes communautaires pour les plus démunis, pour notre environnement et pour les milieux éprouvés. Notre générosité se découvre à travers les autres et fait de nous de meilleures personnes.

3. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement externe et interne)

Environnement externe

L'école Jean-Leman a été construite en deux étapes en 1980 d'abord et un agrandissement en 2007 dans un environnement en évolution au cœur de familles ayant :

- Un intérêt marqué pour l'éducation ;
- Un souci de bien stimuler les enfants, et ce, avant leur entrée à l'école puisque 92 % des élèves du préscolaire ont fréquenté un CPE ;
- Un revenu aisé dont 97 % des parents sont propriétaires de leur résidence ;
- Un niveau de scolarité élevé, puisque 73 % des parents ont réussi des études supérieures et 21 % des études collégiales.

La municipalité de Candiac regroupe trois écoles primaires, une école secondaire, des centres de la petite enfance et deux écoles privées.

Le service de police de la Régie inter municipal du Roussillon fait équipe avec le personnel en répondant assurément à nos urgences, mais surtout en étant un intervenant préventionniste crédible auprès de nos élèves du 3e cycle.

Le service des pompiers nous propose chaque année un encadrement rigoureux nous permettant d'offrir à notre clientèle un milieu de vie sécuritaire en tout temps.

L'équipe du CISSSMO fait partie du territoire et offre des services psychosociaux, une présence hebdomadaire d'une infirmière à l'école, des ressources en santé mentale jeunesse en plus de fournir aux familles un accompagnement pour des besoins spécifiques tels que le volet crise ado famille.

La protection de la jeunesse veille à offrir un soutien aux familles lors de moments difficiles.

La Corne d'Abondance est un organisme présent dans le milieu venant en aide aux plus démunis et nous amène à sensibiliser les jeunes à penser aux autres en posant des gestes concrets de générosité.

La Ville de Candiac loue les blocs sportifs de l'école pour répondre aux besoins des citoyens de Candiac et devient un partenaire des saines habitudes de vie. De plus, les installations municipales, les parcs adjacents, les patinoires et la bibliothèque viennent enrichir la vie scolaire de nos élèves.

Environnement interne

La capacité d'accueil de l'école Jean-Leman est de 716 élèves pour un maximum de 33 groupes du préscolaire à la 6^e année.

Année scolaire	Nombre d'élèves
2015-2016	707
2016-2017	703
2017-2018	694

Depuis les cinq dernières années, en plus des disciplines enseignées par le titulaire, la grille-matières propose trois spécialités soit l'éducation physique, l'anglais et l'art dramatique.

Le bain linguistique est offert pour certains élèves du 3^e cycle selon des critères préalablement établis.

De plus, en moyenne, quatre cent cinquante élèves fréquentent le service de garde selon des horaires variés et environ deux cents élèves s'ajoutent à ce nombre lors de la période du dîner. Un faible pourcentage de nos élèves retourne à la maison pour le dîner. L'organisation de ce service nécessite une planification rigoureuse quant à l'utilisation des locaux à différents moments de la journée et réunit un grand nombre d'éducatrices. Un traiteur est choisi afin que les parents puissent commander en ligne les repas des enfants.

Année scolaire	Nombre d'élèves ayant un code de difficulté selon un besoin spécifique et validé par le ministère
2015-2016	39
2016-2017	38
2017-2018	30

- **Service aux élèves**

Plusieurs jeunes sont intégrés dans nos classes dites ordinaires et pour lesquels nous devons prévoir des moyens et des services afin de répondre à leurs besoins.

Afin de mieux cibler nos interventions, il est souvent nécessaire de prévoir des rencontres avec les personnes qui gravitent autour de ces élèves pour s'assurer d'une concertation qui leur sera profitable. Au besoin, nous établissons ensemble un plan d'intervention.

Année scolaire	Nombre de rencontres de concertation pour un plan d'intervention. *À chacun des plans s'ajoute une rencontre de révision.
2015-2016	112
2016-2017	89
2017-2018	89

Des ressources professionnelles et professorales accompagnent les enseignants et les élèves afin de mieux répondre à leurs besoins. Tels que des orthopédagogues, une psychologue, une orthophoniste, une psychoéducatrice, des éducatrices spécialisées et des conseillers pédagogiques.

Également, en fonction des besoins, de l'aide aux devoirs peut être offerte pour des périodes déterminées et pour une clientèle nécessitant une aide particulière selon la recommandation du titulaire ou des intervenants scolaires.

- **Administration**

Pour orchestrer l'encadrement de notre organisation et offrir un service à la clientèle digne de mention, l'administration est représentée par deux secrétaires, une direction adjointe et une direction.

C'est une équipe de trois concierges qui s'assure de la propreté des lieux au quotidien.

- **Bibliothèque scolaire**

Depuis plusieurs années le ministère permet aux écoles de bonifier les bibliothèques scolaires. En investissant une part-école, nous recevons une autre part équivalente en subvention ministérielle. Ce qui enrichit les titres de lecture au grand bonheur de nos jeunes lecteurs. L'organisation de la bibliothèque relève de la contribution des bénévoles qui répondent aux jeunes en s'assurant que les livres sont accessibles et bien présentés.

Année scolaire	Sommes investies dans l'achat des livres pour la bibliothèque scolaire
2015-2016	11 688\$
2016-2017	11 806\$
2017-2018	11 522\$
2018-2019	11 382\$

- **Déplacements vers l'école**

Selon un sondage effectué en 2018-2019, dix-neuf pour cent des élèves nous disent prendre l'autobus scolaire pour se rendre à l'école. Également, vingt-deux pour cent de ceux-ci nous disent utiliser les déplacements actifs. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que cinquante-neuf pour cent des parents nous disent préférer les déplacements en voiture, car ils jugent que les déplacements actifs ne sont pas assez sécuritaires pour leurs enfants ou qu'ils manquent de temps le matin.

- **Technologie**

Chaque classe et chaque gymnase profitent d'un tableau interactif. Un laboratoire informatique met à la disposition des élèves 26 portables. Également, l'école est équipée de deux laboratoires portatifs. Les groupes peuvent utiliser des tablettes numériques et des élèves ayant des besoins particuliers profitent de portables (financés par une mesure ou par l'école). Une quarantaine de dictionnaires électroniques et des dictionnaires adaptés sont également prêtés par l'école aux élèves ayant des besoins particuliers.

Les communications se font majoritairement par courriel et les bulletins sont accessibles par le portail parents. Selon un sondage effectué en 2018, les parents et le personnel considèrent qu'ils sont bien informés.

3.1. Population et territoire

Nous accueillons les élèves d'une partie de la municipalité de Candiac délimitée au nord par le boulevard Montcalm Sud, à l'ouest par l'autoroute 15, au sud par les limites de la municipalité et à l'est par le boulevard Jean-Leman. À cela s'ajoute à l'est les rues à l'intérieur d'une ligne imaginaire débutant sur le Chemin d'Auteuil (incluant 5 et moins), englobant la place d'Auvergne (excluant Place d'Avignon), longeant les limites ouest du golf de Candiac jusqu'à l'intersection des rues d'Armagnac et de Deauville, de Deauville jusqu'à l'intersection Desjardins, Desjardins jusqu'à l'intersection Dancourt jusqu'à l'intersection Dauphiné et incluant l'avenue Dompierre.

3.2. Élèves

Nous accueillons un grand nombre d'enfants pour qui la langue parlée à la maison et la langue maternelle sont autres que le français. Des enfants proviennent d'environ 17 pays différents dont les plus représentés sont la Chine, les États-Unis et la Colombie. Notre offre de soutien à l'apprentissage de la langue française doit répondre aux besoins grandissants de nos élèves allophones. Également, selon une ressentie statistique, quarante-deux pour cent de nos élèves vivent dans une famille où la langue maternelle est autre que le français.

Année scolaire	Nombre d'élèves qui reçoivent un service de francisation.
2015-2016	3
2016-2017	15
2017-2018	24
2018-2019	45
2019-2020	92

3.3. Portrait de la réussite

Depuis les trois dernières années, nos taux de réussite sont excellents. Nous constatons que ceux-ci dépassent les 90 % dans l'ensemble des différentes compétences à évaluer, et ce, pour l'ensemble de notre clientèle à la fin du parcours scolaire au primaire. Ces résultats tiennent compte du nombre d'élèves ayant atteint plus de 60 % à la fin de la 3^e étape.

Taux de réussite pour les élèves de 6 ^e année à la fin du parcours scolaire au primaire								
Année scolaire	Compétence	Taux de réussite						
17-18	ÉCRITURE	98,7%	LECTURE	97,3%	RAISONNER	97,3%	RÉSoudre	96,1%
16-17	ÉCRITURE	98,8%	LECTURE	96,4%	RAISONNER	95,2%	RÉSoudre	92,9%
15-16	ÉCRITURE	100%	LECTURE	98,8%	RAISONNER	100%	RÉSoudre	100%

Nous devons cependant porter une attention particulière à nos élèves qui sont en échec ou qui réussissent avec un soutien particulier.

2017	Pourcentage d'élèves ayant 65 % et moins			
	Écrire	Lire	Résoudre	Raisonner
1 ^{re} année	6,7 %	5,3 %	6,0 %	2,4 %
2 ^e année	12,1 %	7,1 %	21,0 %	7,0 %
3 ^e année	12,1 %	5,6 %	21,6 %	8,8 %
4 ^e année	7,1 %	8,1 %	6,1 %	4,0 %
5 ^e année	8,0 %	4,0 %	13,0 %	7,9 %
6 ^e année	6,7 %	6,7 %	7,9 %	5,3 %
Tous les niveaux	9,1	6,1 %	13,4 %	6,2 %

Les difficultés académiques pour certains de nos élèves nous amènent à une réflexion pédagogique quant à nos approches et aux services à mettre en place. De plus, un travail de collaboration est nécessaire pour décider, en équipe, de nos orientations, de nos besoins de formation et des interventions ciblées inspirées de la recherche. À titre d'exemples, une formation sur les ateliers d'écriture, le continuum en lecture, le matériel de manipulation en mathématique, etc.

3.4. Zones de vulnérabilités et Zones de force

FORCES

L'école Jean-Leman est dotée d'une bonne communication organisationnelle. Non seulement la communication est présente dans l'établissement, mais ce réseau est établi également avec la communauté et son environnement (parents, partenaires municipaux, partenaires sociaux et centre de services scolaire).

De plus, le personnel de l'école Jean-Leman est engagé dans la réussite de tous les élèves en offrant un enseignement basé sur les pratiques efficaces, en travaillant en collaboration avec les divers partenaires, en offrant un milieu sain et sécuritaire aux élèves, tout en étant engagé dans un processus de formation continue et un partenariat école/famille.

VULNÉRABILITÉS

Le nombre d'élèves allophones est en croissance. Afin de répondre aux besoins de ces élèves et de leur famille, nous devons mettre en place des services qui favoriseront leur intégration sociale, linguistique et scolaire.

Également, nous notons que les besoins de tous nos élèves sont variés et nombreux. Afin de répondre à ceux-ci et ainsi favoriser la réussite de tous, l'équipe-école doit faire preuve de flexibilité pédagogique et elle doit mettre en place des adaptations afin de favoriser la réussite de tous les élèves.

La technologie est de plus en plus présente en salle de classe. Il est donc primordial d'adapter tant l'environnement physique des locaux de classe que les méthodes d'enseignement préconisées en fonction de l'utilisation des outils technologiques. Ainsi, la formation du personnel est à prévoir en ce sens.

Finalement, nous observons que les élèves ont besoin d'être actifs physiquement et la planification d'une journée d'école doit en tenir compte.

3.5. Les enjeux de la réussite éducative et scolaire des élèves de l'établissement

Malgré le fait que les taux de réussite sont excellents, il est important de cibler les disciplines où trop d'élèves ont des résultats frontières face à certaines compétences pouvant les placer en risque d'échec à moyen terme. Les tableaux présentés précédemment en témoignent.

4. Tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR

LIENS AVEC PEVR	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
<p>Agir tôt et soutenir tout au long de son parcours scolaire.</p> 	<p>Agir tôt et soutenir activement les apprentissages de l'élève selon ses besoins.</p>	<p>1-Annuellement, maintenir ou diminuer le pourcentage d'élèves ayant 65 % et moins dans la compétence résoudre en mathématique.</p> <p>2-D'ici 2023, implanter des pratiques communes à l'école qui favoriseront dans un premier temps l'accueil et l'intégration sociale, puis l'intégration linguistique et scolaire des élèves allophones dans notre milieu.</p>	<p>1- Situation de départ : En 2018-2019, 10 % des élèves obtenaient un résultat final égal ou inférieur à 65% dans la compétence résoudre en mathématique.</p> <p>2. En 2019-2020, une pratique commune est mise en place afin de favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux élèves allophones et issus de l'immigration.</p>	<p>En 2022-2023, réduire de 2 % le pourcentage d'élèves qui obtiendront un résultat final de 65 % et moins dans la compétence résoudre.</p> <p>D'ici 2022-2023, implanter au moins trois pratiques communes qui favoriseront l'accueil et l'intégration des nouveaux élèves allophones et issus de l'immigration.</p>

<p>Développer des milieux de vie qui favorisent l'engagement scolaire de tous les élèves.</p> 	<p>Valoriser le souci des saines habitudes de vie dans un monde actif.</p>	<p>1. D'ici 2023, augmenter le sentiment de sécurité des élèves à l'école et aux alentours à travers un climat sain et sécuritaire.</p> <p>2. D'ici 2023, augmenter le pourcentage d'élèves qui ont des comportements favorisant la santé et le bien-être à l'école.</p>	<p>1. Nombre de situations rapportées en 2020-2021 en lien avec l'intimidation et la violence verbale ou physique à l'école dans l'outil de monitoring uniformisé.</p> <p>2. Le pourcentage d'élèves qui ont des comportements favorisant la santé et le bien-être à l'école en 2020-2021.</p>	<p>D'ici 2023, réduire annuellement de 2 % le nombre de situations rapportées en lien avec l'intimidation et la violence verbale ou physique à l'école.</p> <p>D'ici 2023, augmenter de 2 % le pourcentage d'élèves qui ont des comportements favorisant la santé et le bien-être à l'école.</p>
<p>Favoriser le développement d'une culture de collaboration et développer l'expertise de chacun.</p> 	<p>Favoriser la collaboration entre tous les acteurs responsables de la réussite de l'élève.</p>	<p>1-D'ici 2023, augmenter le nombre de rencontres où la collaboration et le développement de l'expertise de chacun sont mis de l'avant au profit de la réussite des élèves</p>	<p>En 2018-2019, une communauté d'apprentissage a été instaurée à l'école.</p> <p>En 2019-2020, deux communautés d'apprentissage ont été mises en place à l'école.</p>	<p>D'ici 2023, annuellement, au moins 2 communautés d'apprentissage professionnelles seront mises en place afin que le développement de l'expertise de chacun soit mis de l'avant et qu'il contribue à la réussite de tous les élèves.</p>

5. Périodicité de l'évaluation du projet éducatif

En plus des périodes de monitoring, le projet éducatif sera revu annuellement afin d'ajuster la planification des moyens en tenant compte des résultats et des cibles prévues.

6. Évaluation de l'école Jean-Leman par les parents, les élèves et le personnel



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école Jean-Leman

Date d'approbation du conseil d'établissement				
Nom de l'école Jean Leman	<input checked="" type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire	Date 2022-05-15	Nombre d'élèves 672	Nom de la direction Sylvie Beauchemin
				Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail Nathalie Bourdeau

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail;

Nathalie Denille (2021-2022, 2022-2023)

France Poirier (2023)

Josée Ouellette (2023)

Nathalie Bourdeau (2023)

CE PLAN S'INSCRIT DANS LA POURSUITE DES OBJECTIFS DU PLAN ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE (PEVR), PLUS PRECISEMENT DE L'ORIENTATION 3 DU PEVR :
OFFRIR UN MILIEU DE VIE STIMULANT ET SECURITAIRE, NON-VIOLENT ET SANS INTIMIDATION.

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de Violence :</p>	<p style="text-align: center;">Portrait de la situation juin 2021</p> <p>Un comité formé de deux éducatrices spécialisées de l'école, de la psychoéducatrice et de la direction adjointe a procédé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la passation d'un questionnaire aux élèves de 4^e-5^e et 6^e année, sur le portrait de la situation à l'école Jean Lemay en lien avec le climat scolaire et la violence à l'école, le tout en collaboration avec la chaire de recherche de l'Université Laval • Modification de certaines sections de l'agenda en lien avec la violence et l'intimidation <p>Les constats</p> <ul style="list-style-type: none"> • 42% des élèves considèrent que la violence est un problème à l'école • 38% des élèves considèrent ne pas être consultés et ne pas participer aux prises de décisions importantes • 67% des élèves considèrent que le terrain de l'école est un milieu à risque • Environ 40% des élèves considèrent qu'il y a souvent de la violence en classe et au gymnase • 32% des élèves rapportent avoir été insultés ou traités souvent de noms (2-3 fois par mois) • 19 membres du personnel ont exprimé un besoin de formation d'intervention en situation de crise 	<p>Un questionnaire permettant de brosser le portrait de la violence dans notre école en 2020-2021 a été proposé par la chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence de l'Université Laval.</p> <p>Le questionnaire a été rempli par les élèves de la 4^e à la 6^e année ainsi que par les membres du personnel au mois de juin 2021.</p> <p>Les résultats ont été remis à la direction à l'automne 2021.</p>
<p><u>Nos enjeux prioritaires</u></p>		
<p>1. Prévenir toute forme de violence (verbale, physique, psychologique et cyber électronique)</p>		
<p>2. Augmenter le sentiment d'appartenance des élèves en les impliquant davantage dans la vie étudiante</p>		

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
3. Augmenter le sentiment de sécurité des élèves sur le terrain de l'école		

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE		DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique	Mesures déjà en place	<ul style="list-style-type: none"> • Code de vie dans l'agenda diffusé à tous • Ateliers d'habiletés sociales animés par les éducatrices spécialisées et par des ressources externes. (Ribambelle, Hors-Piste, Benado, etc.) • Achat de matériel aux élèves pour les récréations • Collaboration avec l'organisme Benado • Accompagner les élèves à mieux gérer leurs émotions • Amener les élèves à s'affirmer positivement (message clair) • Soutien aux élèves HDAA et à risque • Application du code de vie par le personnel de l'école • Formation « Ribambelle » auprès de l'équipe du préscolaire • Accompagnement de l'équipe du préscolaire par la psychoéducatrice en lien avec le programme Ribambelle/Hors- Piste • Accompagnement de l'équipe du SDG Ribambelle • Mise en place de la « brigade scolaire » (2022-2023) • Mise à jour du code de vie de l'école et des comportements attendus (2022-2023) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Ribambelle • Ateliers maison basés sur différentes références : Au cœur de l'harmonie, incroyable moi etc.... • Les pictogrammes 1 et 2 : parce qu'une image vaut mille mots • Différents albums jeunesse • Animation d'ateliers par Benado (lois et conséquences 6^e année et ado techno 5e-6e année) • Code de vie • Capsules des petits citoyens : https://www.youtube.com/watch?v=rFvJJbcEYIE https://www.youtube.com/watch?v=jDPlx16a-Bs https://lespetitscitoyens.com/a-voir/mauvaise-influence/ https://lespetitscitoyens.com/a-voir/ca-va-trop-loin/ https://lespetitscitoyens.com/a-voir/quest-ce-que-le-harcelement/ https://lespetitscitoyens.com/a-voir/internet-pas-net/
	Mesures à modifier	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la surveillance sur la cour de récréation • Ateliers Hors- Pistes animées par les TES et non par les enseignants • Assurer une surveillance active et stratégique: entrées, sorties, corridors, locaux de dîners et cour d'école • Rendre explicite les comportements attendus du code de vie et en faire la promotion 	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'intervention d'un événement (Prendre les documents officiels dans la Teams)

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE		DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
	Mesures à ajouter	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système d'entraide entre les élèves Mise en place de récréations animées, idéalement, pour tous les cycles. Utilisation d'affiches existantes qui définissent ce qu'est l'intimidation et la façon de dénoncer Capsules Info-parents (annexe au plan de lutte) * Mozaik portail pour documenter les comportements de violence et d'intimidation 	
<p>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p>	Mesures déjà en place	<ul style="list-style-type: none"> Communication aux parents des élèves directement impliqués dans la situation d'intimidation ou de violence (auteur, victime et témoin au besoin) Code de conduite sur l'utilisation des TIC dans l'agenda des élèves Diffusion du plan de lutte abrégé dans l'agenda des élèves et sur le site internet de l'école Démarche d'encadrement pour les manquements mineurs et majeurs inscrits dans l'agenda Moyen de communication entre les intervenants afin d'assurer un suivi dans les interventions Définition vulgarisée des mots, taquinerie, intimidation et violence 	<ul style="list-style-type: none"> Billet d'information du SDG à l'intention des parents One Note
	Mesures à modifier	<ul style="list-style-type: none"> Uniformiser le système de communication entre le SDG et les autres intervenants concernés (TES, enseignants, direction etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Mozaik

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
	<ul style="list-style-type: none"> Publiciser davantage 	<ul style="list-style-type: none"> Info-parents Courriels Site Web

Mesures à ajouter

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les parents peuvent communiquer avec une TES de l'école, avec la RSDG ou avec la direction, par téléphone ou par courriel Le personnel de l'école doit transmettre les informations de la plainte à une TES ou à la direction 	<ul style="list-style-type: none"> Agenda de l'élève Site internet de l'école
<p>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réception du signalement ou de la plainte par un adulte de l'école Informé une TES, la RSDG ou la direction Évaluation sommaire de la situation (rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur) et assurer la sécurité immédiate de la victime Consignation et choix des interventions à effectuer (avec la direction selon les situations) Communication auprès des parents des élèves impliqués Application des mesures de soutien et d'encadrement prévues au plan de lutte pour la victime, l'auteur et les témoins Assurer un suivi auprès de personnes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> Se familiariser et utiliser Mozaik portail pour documenter les événements d'intimidation et de violence SPI
<p>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel est tenu à la notion et l'importance de la confidentialité des informations dans une situation d'intimidation, tel que le prévoit la loi 56 Seul la direction et l'éducatrice spécialisée ont accès au registre d'évènements où sont divulgués les informations relatives à la victime 	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser à l'équipe école les modalités pour déclarer un événement d'intimidation ou de violence

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cas de signalement, l'identité de la victime est tenue secrète. Celle-ci sera nommée en tout temps « la victime » tandis que l'intimidateur sera quant à lui nommé « l'auteur ». • 	
<p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :</p>	<p>Mesures pour la victime Objectif : Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée Planifier les interventions qui seront effectuées pour la victime Référer à un professionnel de l'école (TES, psychologue, psychoéducatrice) Informer les parents Suivi de l'évolution de la situation et des interventions par le personnel impliqué dans le dossier</p> <p>Mesures pour l'auteur Objectif : Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée (TES, psychologue, psychoéducatrice) Référence au professionnel de l'école au besoin Application de sanctions disciplinaires adaptées Informer les parents Suivi de l'évolution de la situation et des interventions par le personnel impliqué dans le dossier</p> <p>Mesures pour les témoins Objectif : Éduquer les témoins sur leur rôle et les sensibiliser aux impacts positifs de la dénonciation Identifier la mesure d'aide ou de soutien approprié (TES, psychologue, psychoéducatrice) Référence au professionnel de l'école au besoin Informer les parents au besoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • LIP • Code de vie • Stratégie d'accompagnement des élèves pour les TES et la psychoéducatrice
<p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard</p>	<p>Les sanctions disciplinaires applicables sont analysées selon chaque situation.</p>	<p>Lien pour accès aux outils :</p>

Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes :</p>	<p>Les mesures sont prises en tenant compte des caractéristiques particulières de l'élève.</p> <p>Selon la gravité et le caractère répétitif, les sanctions applicables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure d'aide (suivi, plan d'action, contrat d'engagement, pyramide de confiance, etc.) ➤ Rencontre avec la direction et les parents <p>Suspension (interne ou externe)</p>	<p>Lien pour les outils : https://o365csdgs.sharepoint.com/:f:/r/sites/013-JeanLeman- TES/Documents%20partages/ TES/Outils%20plan%20de%20lutte?csf=1&web=1&e=6ELGkP</p>
<p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<p>Le suivi sera assuré par la direction conformément à la LIP.</p> <p>Assurer un suivi de la situation auprès de tous les acteurs (élèves impliqués, intervenants scolaires et parents): s'informer auprès des acteurs de l'évolution de la situation à des moments ciblés.</p> <p>Consignation des interventions dans One Note partagé par les TES, la direction et les professionnels</p>	<p>** (uniformiser la méthode de prise de note One Note)</p>
<p>Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par la direction de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)</p>	<p>Le plan d'action témoigne d'un engagement par la direction et l'équipe-école.</p> <p>La direction doit voir à ce que ce plan soit appliqué et suivi par la suite.</p>	